



Ville de LA FERÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, BAUCHET Annette, Adjoint au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, ~~DEPLANQUE Martine~~, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, FOJCIK Isabelle, ~~HIRSON Alain~~, EGRIX Éric, ~~VUYLSTEKE Isabelle~~, ~~SEPANSKI Jean-François~~, GERARD Franck, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, ~~CORNEVIN Nicolas~~, JOURDAIN Amélie, ~~DE MONTE Dominique~~, Conseillers Municipaux.

Membres absents : M. HIRSON Alain, excusé, SEPANSKI Jean-François, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, VUYLSTEKE Isabelle, GERARD Franck, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie, DE MONTE Dominique.

Membre représenté : M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

- Date de convocation : 6 décembre 2018

- Date d'affichage : 18 décembre 2018

- Nombre de Conseillers en exercice : 23- Nombre de membres présents : 14 - Nombre de votants : 15

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018.
 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018.
 2. Indemnité de conseil au Trésorier.
 3. Tarifs communaux 2019.
 4. Plan Local d'Urbanisme : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
 5. Désaffectation du service public de l'enseignement du logement communal situé 41, Rue de la République.
 6. Décisions budgétaires modificatives.

2018-111 - Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2018-112 – Indemnité de conseil au Trésorier de La Fère

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de receveur municipal, fixant notamment le taux d'attribution de l'indemnité. La délibération doit également être reprise en cas de changement de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur BASIUK Laurent, Trésorier de la Fère, au taux à 100 % à compter du 1er août 2018.

2018-113- Tarifs communaux 2019

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, le Conseil Municipal fixe les différents tarifs des différents services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs 2019 des différents services communaux conformément au tableau ci-après :

Désignation	Tarifs 2018	Tarifs	Observations
Cimetière			
Concession de 30 ans	200 €	300 €	Délibération du 2 juillet 2018
Ouverture de caveau	60 €	60 €	
Columbarium			
Alvéole 30 ans + soliflore	860 €	860 €	Délibération du 2 juillet 2018
Fourniture et gravage d'une plaque à		27 €	Délibération du 2 juillet 2018
Dispersion de cendres dans le jardin		Gratuit	Délibération du 2 juillet 2018
Plaque de fermeture	90 €	90 €	
Taxe de dépôt	40 €	40 €	
Taxe de retrait	40 €	40 €	
Musée : entrées			
Tarif normal	5 €	4 €	2 abstentions : MM. CHATOT-CATOIRE et PEON
Tarifs de groupe	3 €	3 €	A partir de 10 personnes
Ecoles	gratuit	gratuit	
Bibliothèque			
Adhésion annuelle adulte	gratuit	gratuit	
Adhésion annuelle enfant (jusque 14	gratuit	gratuit	
Amende par semaine de retard par	gratuit	gratuit	Pénalité de 15 €
Cirques			
Petits cirques pour enfants	50 €	50 €	
Petits cirques	100 €	100 €	
Cirques moyens	200 €	200 €	
Grand cirques	300 €	300 €	
Braderies			Gratuit marché de Noël
Droits d'inscription	8 €	8 €	Gratuit commerçants Laférois
Mètre linéaire	1.60 €	1.60 €	Gratuit commerçants Laférois
Camion de livraison (jour de	150 €	150 €	Gratuit commerçants Laférois
Locations de salles			
<i>Centre administratif</i>			Uniquement associations
Avec chauffage	350 €	350 €	
Sans chauffage	250 €	250 €	
Caution détérioration	300 €	300 €	
Caution nettoyage	200 €	200 €	
<i>Espace Drouot</i>			
Avec chauffage	450 €	450 €	
Sans chauffage	350 €	350 €	
Caution détérioration	500 €	500 €	
Caution nettoyage	300 €	300 €	
Vidéo-projecteur	50 €	50 €	v compris associations
<i>Salle Rue de l'Eglise (ancienne</i>			
Avec chauffage	250 €	250 €	Utilisation à caractère commercial
Sans chauffage	160 €	160 €	Utilisation à caractère commercial
Caution détérioration	300 €	300 €	Utilisation à caractère commercial
Caution nettoyage	150 €	150 €	Utilisation à caractère commercial
Boulodrome			
Jeton d'éclairage	3 €	3 €	
Jeton de chauffage	4.50 €	4.50 €	
Camping			
Campeur par jour	2.50 €	2.50 €	
Enfants de moins de 4 ans par jour	gratuit	gratuit	
Enfants de 4 à 7 ans par jour	1.10 €	1.10 €	
Emplacement par jour	2.50 €	2.50 €	
Automobile par jour	2.00 €	2.00 €	
Moto immatriculée par jour	1.50 €	1.50 €	
Animaux domestiques par jour	1.50 €	1.50 €	
Branchement électrique par jour	3.50 €	3.50 €	
Garage mort sur emplacement par	5.00 €	5.00 €	
Caution clé d'entrée	25.00 €	25.00 €	

2018-114- Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Communal est en cours. Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par délibérations du 22 novembre 2016 et du 25 octobre 2017. Mais suite à la réunion des Personnes Publiques associées, il est nécessaire de débattre à nouveau sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui a été envoyé à chaque Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L123-8 du Code de l'Urbanisme, a débattu des orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui est annexé à la présente délibération. Il est décidé d'ajouter à la page 15 du document dans le paragraphe « Promouvoir le développement touristique » une mention sur l'existence du Musée Jeanne d'Aboville.

2018-115 – Logement communal situé 41 Rue de la République : demande de désaffectation du service public de l'éducation

La Commune est propriétaire de l'ancien logement de fonction de l'école Jean Mermoz, situé 41 Rue de la République. Ce logement ne sert plus à loger des enseignants depuis de nombreuses années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande que le logement de l'école Jean Mermoz situé 41 Rue de la République, cadastré AE 411, soit désaffecté du service public de l'éducation.

2018-116 – Tarif du salon des viticulteurs 2019

La Commune organise chaque année un salon des viticulteurs qui connaît un grand succès. Il est nécessaire de fixer les différents tarifs pour l'organisation de ce salon en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs du salon des viticulteurs 2019 conformément au tableau suivant :

Désignation	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Stand normal	480 €	480 €
Stand d'angle	500 €	500 €
Stand restauration	1 000 €	1 000 €
Carte d'exposant à l'achat	0,60 € avec un minimum de 100 cartes	0,60 € avec un minimum de 100 cartes
Carte utilisée	1,90 €	1,90 €
Entrée	3,00 €	3,00 €
Verre (sur demande)	2,00 €	2,00 €
Participation supplément électrique	16ATRI:42 €-10 KW:48€-20KW:60€	16ATRI:42 €-10 KW:48€-20KW:60€
Stand graveur sur verre	300€	300€

2018-117 – Amortissements

La Ville, par convention 21 mars 2016 passée avec l'USEDA, s'est engagée à participer au financement des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Fère pendant 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. L'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ces subventions doivent être amorties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que les subventions versées à l'USEDA destinées au financement des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Fère seront amorties sur une durée d'une année.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-101 du 16 novembre 2017 avec le même objet.

2018-118 – Location à l'EARL VOIRET de terres communale sises à Vouel

Par bail du 31 mai 2013, la Ville loue à l'EARL VOIRET une parcelle de terres sises à Vouel. Le bail s'est terminé le 11 novembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à l'EARL VOIRET, dont le siège social est situé à 02700 Vouel, 114, Rue de Grasse, la parcelle de terres communale sise à Condren, cadastrée ZE 07, lieudit « La Génitrie », d'une superficie de 10ha 73a 80ca.**
- **Le bail est consenti pour une durée de 12 années entières et consécutives qui commenceront à courir le 11 novembre 2017 pour se terminer le 10 novembre 2029.**
- **Fixe le montant du fermage annuel à 1 621,49 €.**
- **Autorise le Maire à signer le bail à intervenir avec l'EARL VOIRET et tout document y afférent.**

2018-119 – Décisions budgétaires modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter les modifications suivantes aux prévisions budgétaires 2018 :

Budget de la Ville

- Fonctionnement

- Dépenses

- Chapitre 011 Art. 615221 Travaux bâtiments publics :	- 6 300,00 €
- Chapitre 66 art 66111 Intérêts des emprunts :	+ 2 000,00 €
- Chapitre 67 art. 673 Titres annulés sur exercice antérieur :	+ 4 000,00 €
- Chapitre 022 dépenses imprévues :	- 32 000,00 €
- Chapitre 042 Art. 6811 amortissements :	+ 32 300,00 €

- Investissement

- Dépenses

- Chapitre 16 Art. 1641 Capital des emprunts :	+ 3 000,00 €
- Chapitre 23 art. 2315 Opération 834 trvx pont St-Auban :	+ 29 300,00 €

- Recettes

- Chapitre 040 art. 28041512 amortissements :	- 1 200,00 €
- Chapitre 040 art. 2804182 amortissements :	+ 33 500,00 €

Budget des opérations commerciales

- Fonctionnement

- Dépenses

- Chapitre 011 Art. 617 Etudes et recherches :	+ 2 000,00 €
- Chapitre 011 art 63512 Taxes foncières :	+ 2 000,00 €
- Chapitre 65 art. 6541 Créances en non-valeur :	- 6 000,00 €
- Chapitre 66 art. 66111 Intérêts des emprunts :	+ 2 000,00 €

2018-120 - Communication

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018 décidant d'aider financièrement les personnes domiciliées à La Fère adhérant une première fois à une association Laféroise, 25 personnes ont bénéficié de cette aide.

La secrétaire

Le Maire,

Audrey WEBBER

Raymond DENEUVILLE